



Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et la trame bleue

**Réunion régionale d'information et d'échanges sur les zones
humides et lagunes du littoral languedocien**

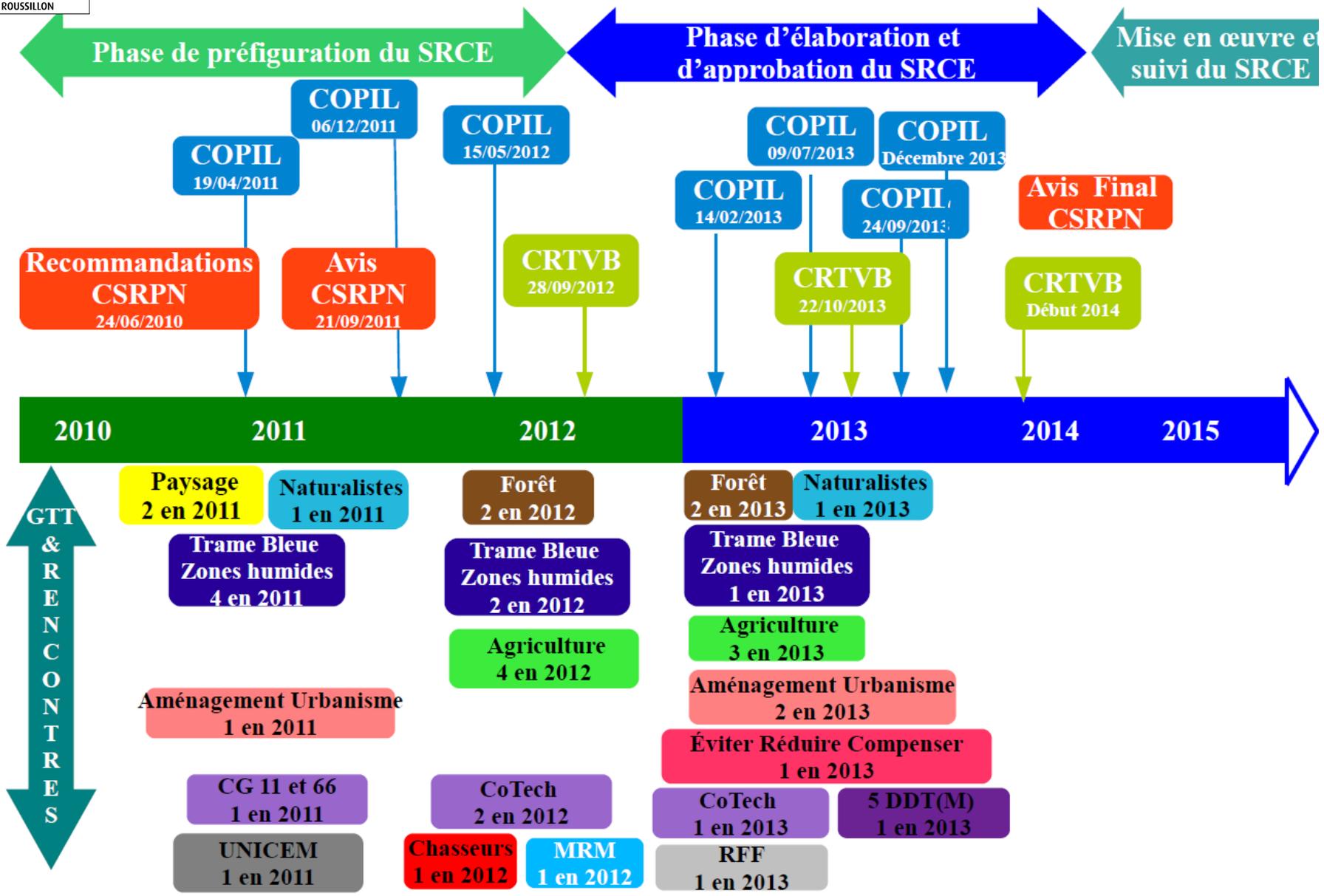
-

Montpellier, 28 novembre 2013

- Point d'information sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) :
avancement de la démarche et contenu du
SRCE
- Focus spécifique sur la trame bleue

Le SRCE : avancement de la démarche

Calendrier



Avancement de la démarche

Élaboration technique

Validation politique COPIL

Diagnostic et enjeux
régionaux relatifs aux
continuités



Définition des réservoirs
de biodiversité et des
corridors
Échelle 1/100 000



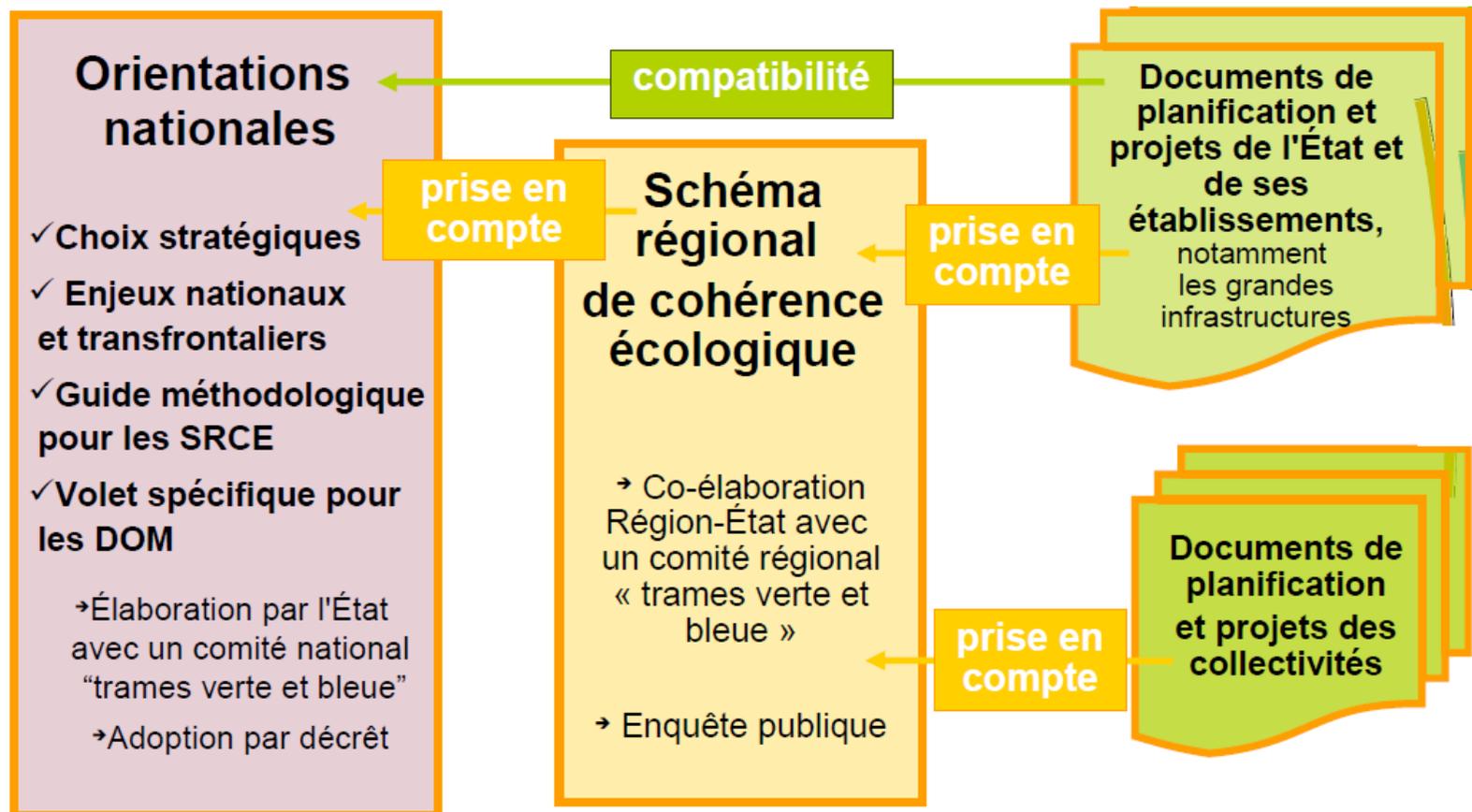
Plan d'action
stratégique



Validation méthode
de travail GT ERC



Implications juridiques du SRCE



Les SRCE prennent en compte les éléments pertinents des SDAGE actuels.
Les SDAGE 2015 comprendront la mise en place de la trame bleue figurant dans les SRCE adoptés.
Une étape intermédiaire avec l'état des lieux 2013.

Des rencontres bilatérales, couplées
avec une plateforme de téléchargement des documents et de remise des
contributions

<http://www.rct-territoires.eu/consultation-SRCE-LR>



Consultation du SRCE Languedoc-Roussillon

Dans le cadre de la concertation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, les co-pilotes Etat et Région ont le plaisir de vous mettre à disposition une version de travail "version 1 du SRCE", des documents suivants soumis pour avis :

- Le diagnostic régional du SRCE Languedoc-Roussillon, remanié suite à la première consultation, et son tableau de suivi des modifications prises en compte par les co-pilotes au 15 juillet 2013
- Le projet de cartographie de la trame verte et bleue en Languedoc-Roussillon
- Le projet de plan d'action stratégique version 0

Pour plus d'informations sur la démarche d'élaboration du SRCE Languedoc-Roussillon et de la Trame Verte et Bleue en France, nous vous invitons à prendre connaissance :

- d'un document de présentation synthétique du SRCE Languedoc-Roussillon
- du site Internet de la DREAL
- du site Internet national sur la trame verte et bleue

Nous restons à votre disposition pour tout complément si nécessaire.

Bien cordialement,

Pour l'équipe-projet du Schéma Régional de Cohérence Ecologique

➔ Deux temps de recueil de contributions sur le SRCE :

- Juin-juillet sur le diagnostic (version 0)
- Août-septembre 2013 sur
 - le diagnostic (version 1)
 - la cartographie (V0)
 - le plan d'action (V0)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

LANGUEDOC-
ROUSSILLON



la Région
Languedoc
Roussillon

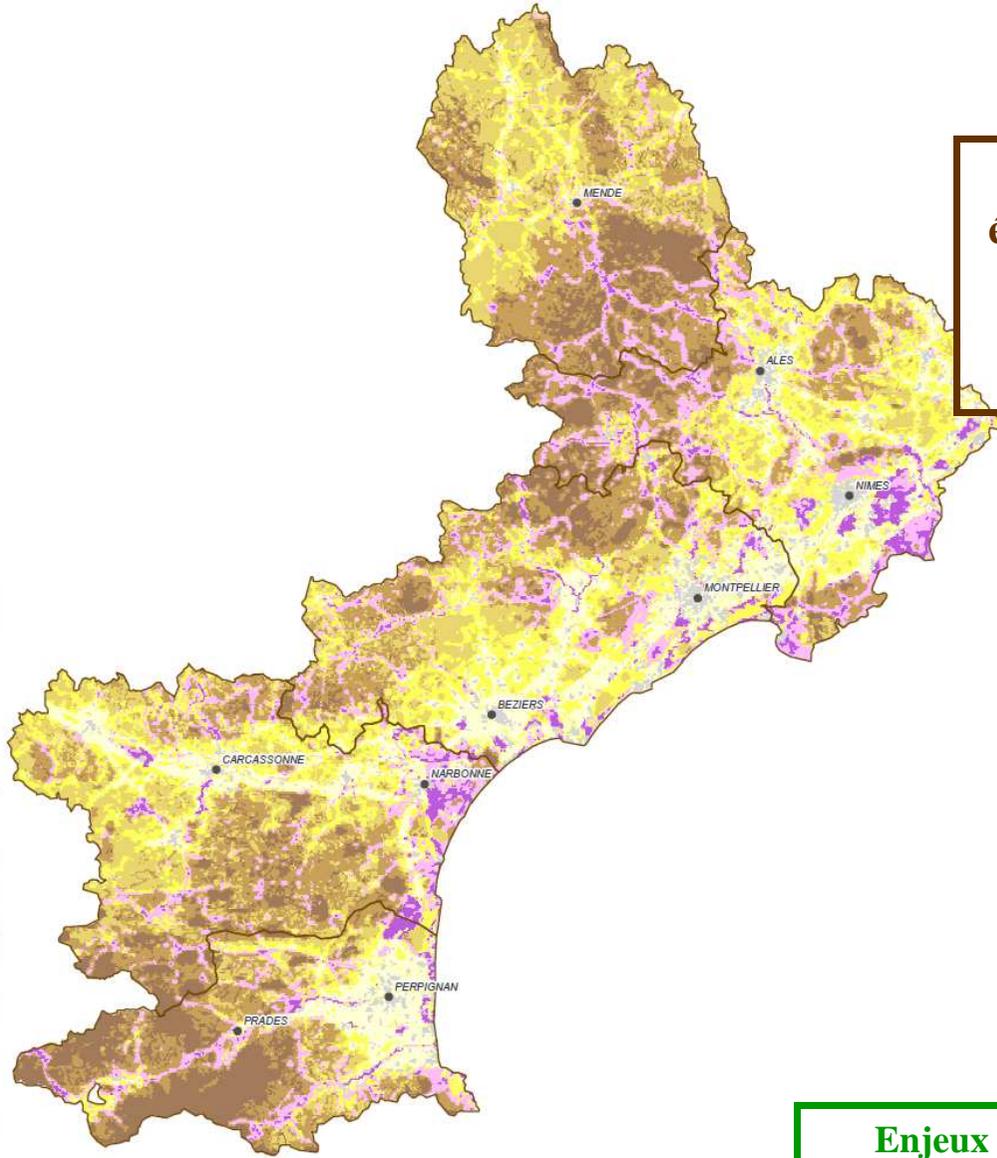
Le contenu du SRCE

Le diagnostic du SRCE

Les principaux enjeux régionaux

- Maintien de la diversité et de la fonctionnalité écologique des paysages méditerranéens
- Préservation des grands espaces ago-pastoraux, forestiers et du chapelet de lagunes et d'étangs littoraux, identitaires de la région Languedoc-Roussillon
- Reconnaissance des activités humaines qui participent au maintien de la biodiversité
- Lutte contre l'artificialisation (**zones humides**, nature en ville, agriculture péri-urbaine, etc.)
- Préservation et restauration des continuités écologiques régionales

Cartographie des enjeux régionaux



**Enjeux
écologique faible
à moyenne
Empreinte
humaine faible**

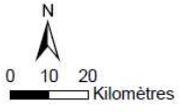
Pas ou peu d'enjeux
écologiques connus,
Empreinte humaine élevée :
Distinction zones urbanisées
et zones agricoles

		Empreinte humaine →			
		1	2	3	4
Importance écologique ↓	1				
	2				
	3				
	4				

**Enjeux écologiques
majeurs
Empreinte humaine faible**

**Enjeux écologiques
majeurs
Empreinte humaine
élevée**

• Villes principales
 Limite départementale

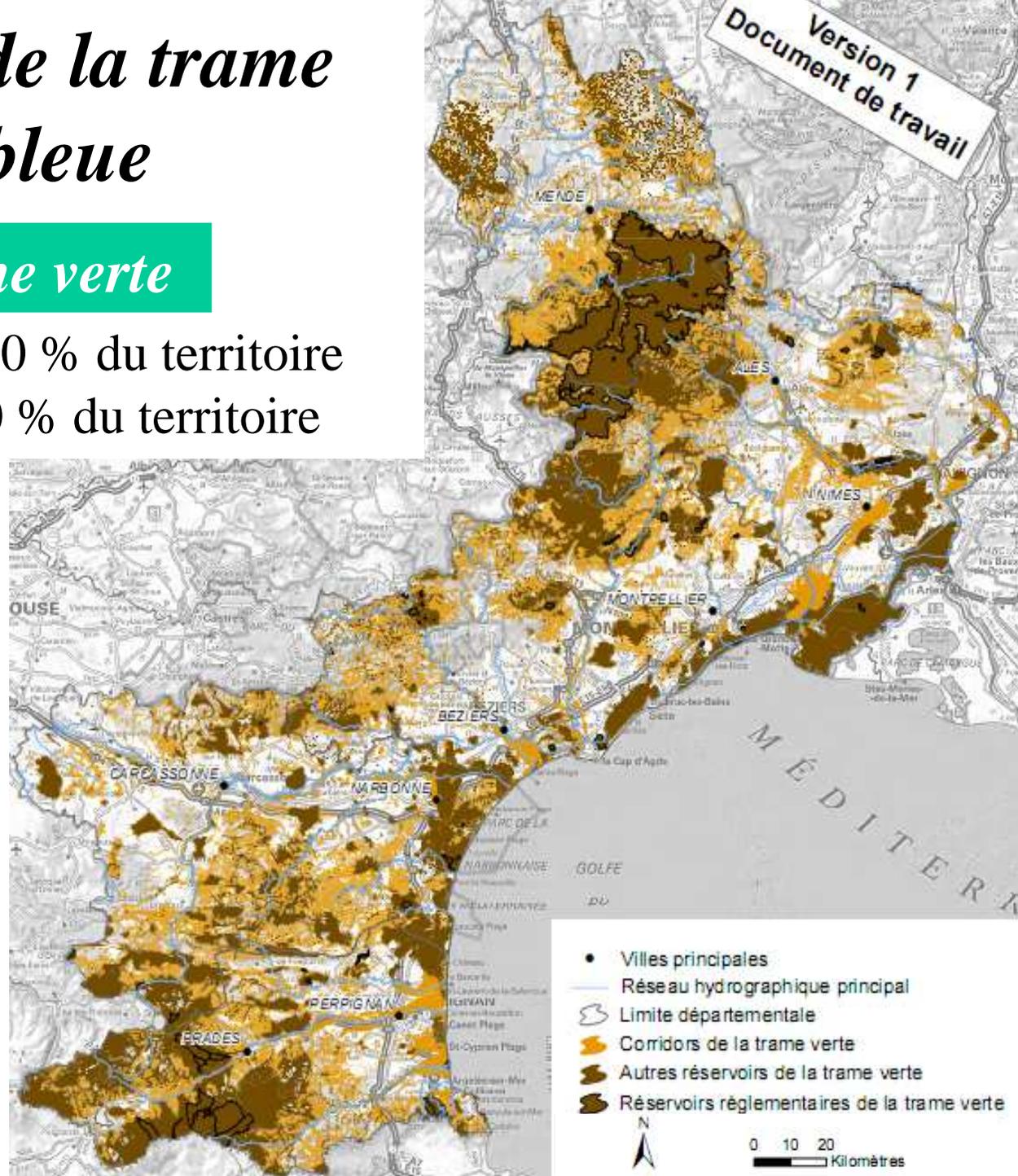


Cartographie de la trame verte et bleue

Ex : la trame verte

Réservoirs : environ 30 % du territoire

Corridors : environ 30 % du territoire



Le Programme d'actions du SRCE

-Conforte et complète les outils

- mesures de connaissance et d'évaluation
- mesures de gestion espaces naturels, cours d'eau, zones humides,
- mesures de restauration des continuités
- mesure de protection : création aires protégées

-Facilite l'aménagement et la conception des projets:

- outil d'aide à la décision
- orientations pour la planification et l'aménagement
- compensation écologique : planification, pérennisation

-Oriente les moyens financiers

- Cadre FEDER 2014-2020 – Mesure 6d - Cadre FEADER : zonage des enjeux
- compensation écologique

Structuration retenue suite à la concertation

1. Qualification d'un enjeu
2. Définition d'un objectif
3. Proposition de mesures : Transversales – Thématiques - Territorialisées
4. Identification des outils mobilisables et des mesures communes à d'autres démarches (SDAGE...)
5. et compléments d'information (exemples)

Actions thématiques

- Actions transversales (éducation à l'environnement, recherche, articulation avec autres politiques, etc.)
- Complémentarité avec autres documents régionaux

Actions par sous-trames

- Milieux forestiers
- Milieux ouverts
- Milieux agricoles
- Espaces artificialisés
- Milieux humides
- Milieux aquatiques

et un volet Littoral



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

LANGUEDOC-
ROUSSILLON



La trame bleue

Qu'est-ce que la trame bleue ?

Loi Grenelle II (Art 121) – Art L 371-1 Code de l'environnement

- 1) (Parties de) **cours d'eau ou canaux classés**
L 214-17 CE
- 2) Tout ou partie des **zones humides nécessaires pour les objectifs de la DCE** et notamment les ZHIEP
- 3) Autres (parties de) **cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité**



Construction de la trame bleue du Languedoc-Roussillon



Groupe de travail technique thématique « Trame bleue – Zones humides » créé lors du COPIL Etat-Région 19 avril 2011

Composition du GT : DREAL, CR, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, ONEMA, CEFÉ-CNRS, CG, DDT, CBN

2 réunions préparatoires : 4 mai 2010 et 6 avril 2011

3 GT en 2011, 2 GT en 2012, 1 GT en 2013

1 Groupe spécifique eau en 2012 : 14 septembre



Contenu de la trame bleue du Languedoc-Roussillon



Cours d'eau classés

=> Propositions du GT « Trame bleue-ZH » :

• pas de négociation sur les cours d'eau proposés au classement (Art L 214-17 CE)

• pour la largeur des cours d'eau, retenir les espaces de mobilité des cours d'eau connus sinon, systématiquement, le lit majeur identifié dans l'atlas des zones inondables.



Contenu de la trame bleue du Languedoc-Roussillon



Cours d'eau importants pour la préservation de la biodiversité :

parmi les cours d'eau non classés, ceux qui interceptent :

- Des APPB
- Des réserves naturelles nationales ou régionales
- Des ZNIEFF de type 1
- Des zones Natura 2000 pertinentes dans le domaine de l'eau
- Des masses d'eau identifiées dans le PDM RM 2010-2015 avec de problèmes de continuité
- Des ENS pertinents dans le domaine de l'eau
- Des projets potentiellement éligibles à la SCAP
- Des inventaires frayères



Contenu de la trame bleue du Languedoc-Roussillon



Zones humides nécessaires pour les objectifs de la DCE et notamment les ZHIEP et ZH importantes pour la préservation de la biodiversité

= ZH fonctionnelles identifiées et validées ou non par SDAGE, SAGE

0 ZHIEP dans la région

ZH institutionnellement reconnues :

- *ZH issues des inventaires départementaux et SAGE*
- ZNIEFF de type 1 entièrement ZH
- APP entièrement ZH
- Des habitats humides des Réserves (nationales ou régionales)

Contenu de la trame bleue du Languedoc-Roussillon

** Zones abritant potentiellement des ZH :*

A- Mares

*B- ZH issues d'inventaires en cours de validation (SAGE
BVA)*

C- Sites Natura 2000 pertinents pour les zones humides

D- ENS pertinents pour les zones humides

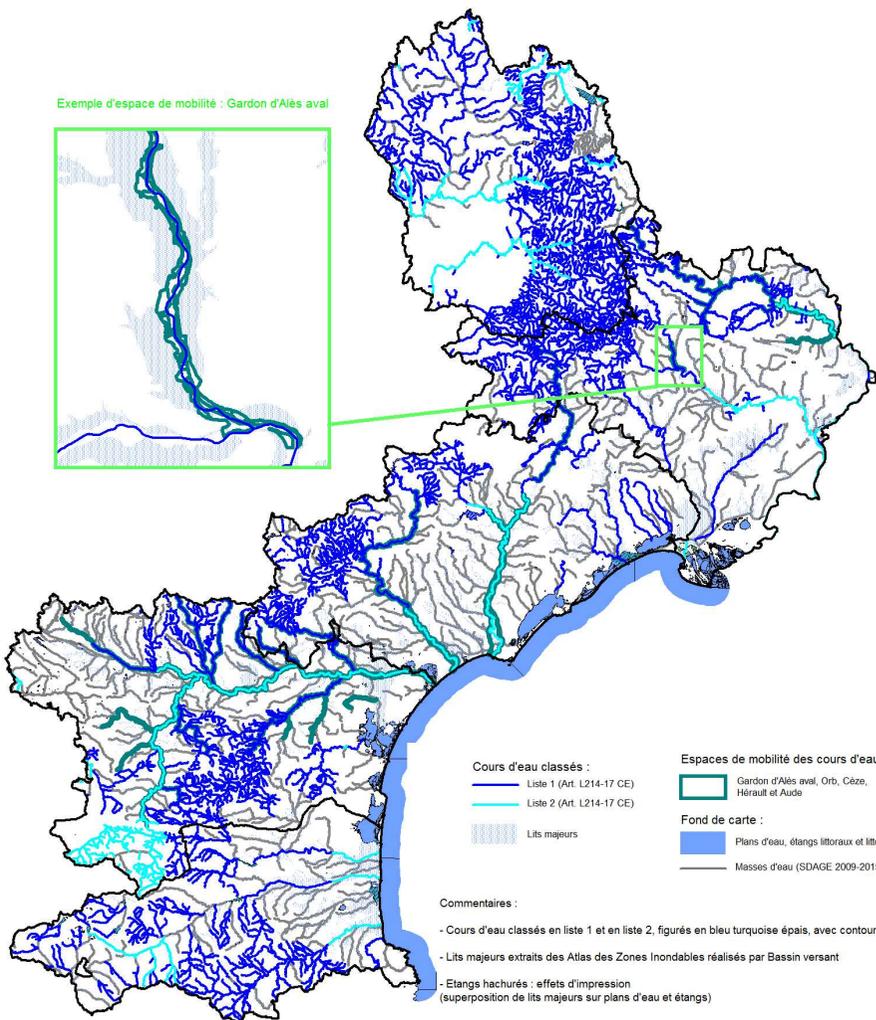
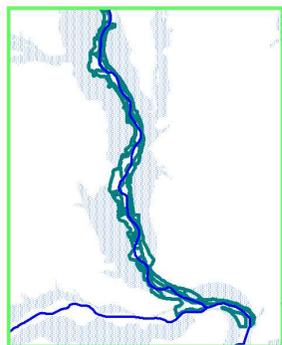
E- ZNIEFF de type 1 partiellement en ZH

Sous-trame aquatique en région Languedoc-Roussillon

Cours d'eau classés et espaces fonctionnels

Site Montmorency :
520 allée Henry II de Montmorency
34064 Montpellier
Site Richter :
55 avenue Marie de Montpellier
34985 Montpellier cedex 2

Exemple d'espace de mobilité : Gardon d'Alès aval



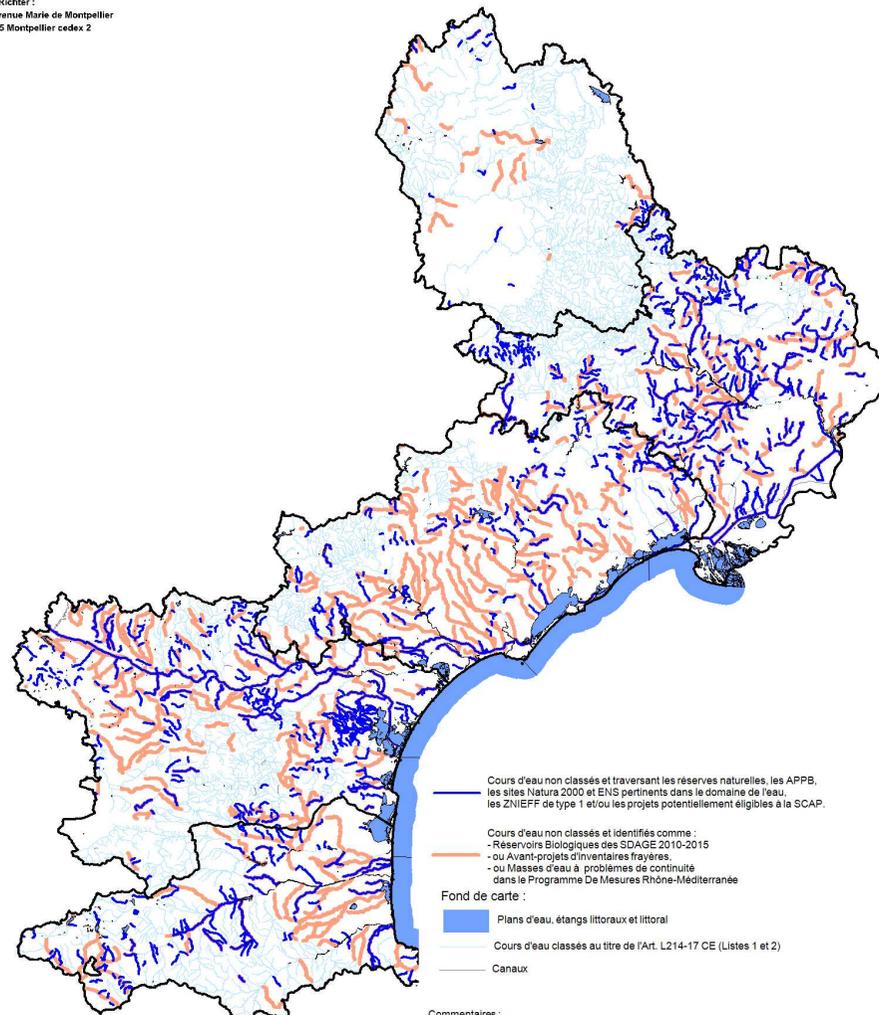
Source : Dreal de bassin Rhône-Méditerranée, Adon Garonne et Loire-Bretagne, Dreal Languedoc-Roussillon, SIMADE des Gardons, SIM'OL, SIMAR, SIMPH, Syndicat ABC&C, BD Carthage © IGN, BD Cartho © IGN, Date : Octobre 2013

Ce document cartographique produit par la Dreal Languedoc-Roussillon n'a aucune valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de l'Etat.

Sous-trame aquatique en région Languedoc-Roussillon

Cours d'eau particulièrement importants pour la préservation de la biodiversité, parmi les cours d'eau non classés (Art L214-17 CE)

Site Montmorency :
520 allée Henry II de Montmorency
34064 Montpellier
Site Richter :
55 avenue Marie de Montpellier
34985 Montpellier cedex 2



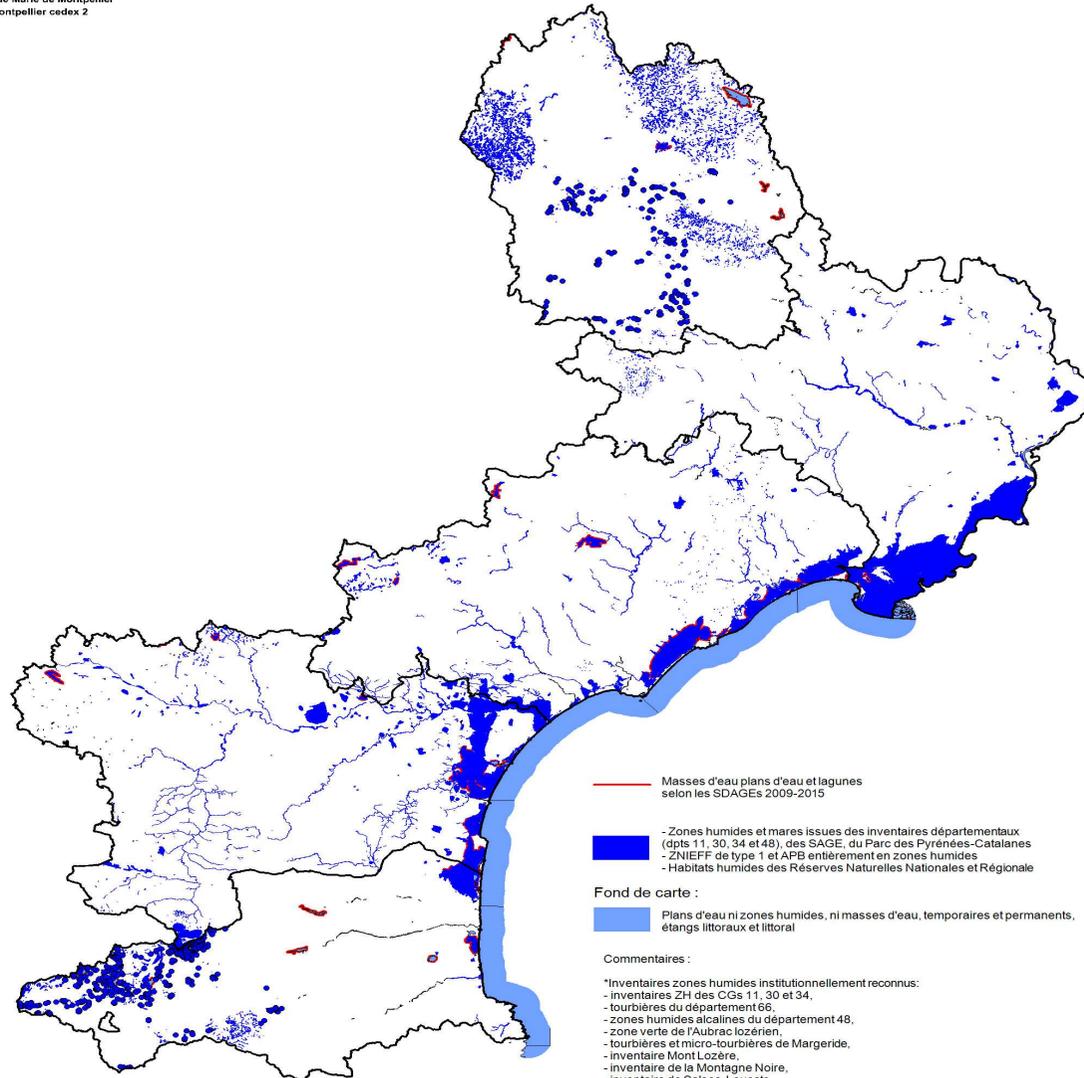
Source : Dreal Languedoc-Roussillon, Dreal des bassins Rhône-Méditerranée, Adon Garonne et Loire-Bretagne, ONEMA, CDTI, 30, 34 et 66, BD Carthage © IGN et BD Cartho © IGN, Date : Octobre 2013

Ce document cartographique produit par la Dreal Languedoc-Roussillon n'a aucune valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de l'Etat.

Sous-trames des zones humides et des plans d'eau et lagunes en région Languedoc-Roussillon

Zones humides institutionnellement reconnues
Masses d'eau plans d'eau et lagunes

Site Montmorency :
520 allée Henry II de Montmorency
34064 Montpellier
Site Richter :
58 avenue Marie de Montpellier
34965 Montpellier cedex 2



— Masses d'eau plans d'eau et lagunes
selon les SDAGES 2009-2015

■ - Zones humides et mares issues des inventaires départementaux
(dpts 11, 30, 34 et 48), des SAGE, du Parc des Pyrénées-Catalanes
- ZNIEFF de type 1 et APB entièrement en zones humides
- Habitats humides des Réserves Naturelles Nationales et Régionale

Fond de carte :

■ Plans d'eau ni zones humides, ni masses d'eau, temporaires et permanents,
étangs littoraux et littoral

Commentaires :

- *Inventaires zones humides institutionnellement reconnus:
- inventaires ZH des CGs 11, 30 et 34,
- tourbières du département 66,
- zones humides alcalines du département 48,
- zone verte de l'Aubrac lozérien,
- tourbières et micro-tourbières de Margeride,
- inventaire Mont Lozère,
- inventaire de la Montagne Noire,
- inventaire de Salses-Leucate,
- inventaire du bassin versant Lez-Mosson et étangs palavasiens,
- inventaire de la Haute Vallée de l'Aude,
- inventaire de la Basse Vallée de l'Aude,
- inventaire du parc des Pyrénées-Catalanes.

Contenu de la trame bleue du Languedoc-Roussillon

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs biologiques des SDAGE
- Cours d'eau classés en liste 1 (Art L214-17 CE)
- Inventaires frayères
- Espaces de mobilité des cours d'eau et par défaut, lits majeurs associés aux cours d'eau en réservoirs de biodiversité
- Toutes les zones humides

Corridors :

- Autres d'eau de la trame et lits majeurs associés

Programme d'action du SRCE

Sous-trame des milieux aquatiques

Sous-trame des milieux humides

1 volet littoral et marin

AQ-A Amélioration de la connaissance et sensibilisation des acteurs

AQ-B Maintien et restauration des continuités écologiques des cours d'eau

HU-A Amélioration de la connaissance et sensibilisation des acteurs

HU-A1 Acquisition de connaissances et mise à disposition des données

HU-A2 Sensibilisation des acteurs du territoire

HU-B Maintien et restauration des continuités écologiques en milieu humide

HU-B1 Définition et mise en œuvre de stratégies de gestion

HU-B2 Mise en place d'outils de protection adaptés

HU-B3 Soutien à une agriculture favorable aux continuités écologiques en zone humide

HU-B4 Maintien et restauration des continuités écologiques dans les sites d'extraction

HU-B5 Soutien aux activités de loisirs et de tourisme adaptés aux enjeux de TVB

HU-B6 Préservation de l'intégrité et la fonctionnalité des milieux humides dans les projets d'aménagement

HU-B8 Conciliation des usages dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques

Merci de votre attention !